

# LE REVEIL DU CINEMA

## Le Cinéma industrialisé

Un curieux conflit vient de s'élever entre cinéastes dans les journaux corporatistes. Le cinéma est-il un art ou une industrie ?

M. Canudo écrit, dans un article très long et documenté : « La crise de l'industrie cinématographique française est intimement liée à la crise artistique, plus profonde et plus grave que la crise industrielle. »

« La plupart des films sont la réalisation visuelle d'idées pauvres, lamentablement pauvres, où nous retrouvons tous les « points neufs » de l'ambiguë. »

« Ah ! la race des enfants abandonnés, qui retrouvent au cinématographe leurs parents de père ou leur mère de mère, n'est pas prêt de mourir. Elle ne laissera plus ressembler au boulevard du crime, on l'exploite pour l'écran. »

Et l'écrivain s'acharne ainsi sur les productions médiocres. Il prend ensuite la défense des artistes de valeur et des grands films.

Quant une vedette se dérange et va en province, on augmente le prix des places, on lui fait un accueil digne de son talent. Au cinéma, il n'est pas ainsi. Le film est payé le même prix, et la vedette de valeur défile sur le même écran que le crabe, sans que son talent vaille au film un sou de plus. »

L'écrivain conclut en demandant de sérier les films et de mettre des droits en rapport avec leur qualité.

Répondant à cet article, M. Guillaume Dauvergne cite, dans le « Semaine Cinématographique » une réponse de M. Marcel Lherbier, le scénariste bien connu, à une enquête sur ce qu'il souhaitait comme étranges au cinéma.

« Vous voulez bien me demander les souhaits que je forme pour les étranges du Cinéma, je n'en vois qu'un : Que le cinéma soit enfin industrialisé. »

M. Guillaume-Dauvergne, s'appuyant sur cette réponse, s'élève contre la prétention de M. Canudo.

« Le film d'art français gêne son développement en ce sens qu'il nécessite une dépense énorme, un déchet de film souvent considérable, qui atteint parfois jusque dix fois et plus la longueur de la production définitive. Ce gâchis de matière première pour la réalisation augmente considérablement le prix de revient des films et est cause de notre infériorité sur le marché. »

« L'art au cinéma n'est qu'un facteur. Mais le cinéma doit être avant tout une industrie, artistique ou non le film est une production industrielle, marchande, qui comporte un prix de vente et un prix de revient. C'est ce point de vue et ce point de vue seul qui nous intéresse. »

« Le Cinéma au service de l'art n'a fait la mort du Cinéma comme le théâtre lui-même se tueait s'il ne présentait que des productions artistiques. »

« L'aventure du Misanthrope est célèbre, elle n'est pas d'aujourd'hui. Jamais Molière n'a pu faire reculer avec son chef-d'œuvre et il a toujours été obligé de lui adjointre une farce pour faire voir le public. »

« Pourquoi en serait-il autrement du cinéma. »

« Le cinéma vit et ne peut vivre qu'avec le public et non avec le demi-quarteron d'illuminés qui se figurent être l'élite. »

Dans ce conflit, il serait difficile de prendre parti si l'on ne songeait au précepte des anciens : « Primum vivere ». Il faut d'abord vivre.

Et pour que le cinéma vive il faut que sa production soit marchande et plaise au public. Mais le conflit entre le ventre et l'esprit, c'est encore un ancien qui nous l'enseigne, n'est pas prêt d'être terminé.

L'opérateur.

## « L'ÉVASION »

Tout le monde connaît le chef-d'œuvre de Willauds de l'île-Adam L'Évasion. C'était une tâche singulièrement ardue et délicate que la mise à l'écran de cet ouvrage littéraire. Il fallait pour y réussir un lettré averti et un grand technicien de l'écran tel que M. G. Champavert, le réalisateur tour à tour puissant et habile du Fortin, de l'Été de la Saint-Martin, de La Hurlie et de Mes Culpa.

L'interprétation est de tout premier ordre, on pourrait dire de tout premier ordre, puisqu'elle comprend des artistes tels que Mlle Juliette Malherbe, l'héroïne de La Hurlie, M. André Roarane, le triomphateur des Opprimés, MM. Méanet et Bourgois, Mme Lefera, M. Braco, dont on connaît le talent, ainsi que M. C. Benedict qui va faire du torgat Paque une création inoubliable, et enfin la jeune étoile toute de charme et de grâce qu'est Mlle Simone Doxy, qu'un gros succès attend dans le rôle de Mariana.

On nous nous trémpons fort, on a l'habitude ainsi que M. Champavert nous donnera la des plus beaux échantillons de la production française.

COMMUNIQUÉS

GAUMONT. — Cette semaine : « Théodoras » ; rappel : La Fille des Chiffonniers, L'Été dans les îles, La rue d'Amiens, à Lille, la film « Les Opprimés ». Cette vision sera honorée de la présence de M. le consul de Belgique.

PHOCEA. — En préparation : Les deux Sergents, Toté.

GRANDES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES. Vendredi 26 courant, au Casino de Lille, à 11 heures, présentation de « Les Pempiers de Paris », sous la présidence de M. le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée.

## La Vedette aux Fauves

Berthe Dagmar, la célèbre artiste qui a lutté contre un lion, un taureau et un serpent, vient de réaliser un film sensationnel avec un magnifique gorille. La curiosité personnelle de Berthe Dagmar mérite une présentation.

Nous serions aux États-Unis que la presse aurait depuis longtemps célébré en termes dithyrambiques les mérites de l'artiste et que les amateurs de cinéma du monde entier parleraient aujourd'hui de celle que nous pourrions appeler « la vedette aux fauves ».

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

« Je suis fière d'être, dit Berthe Dagmar, à un de nos confrères, qui l'interviewait, sans aucune modestie, la seule artiste actuelle ayant réussi des réalisations aussi sensationnelles à l'écran. J'ai lutté avec un taureau, avec des lions, avec des pythons... Mais, au fait, voulez-vous faire la connaissance de Kaa ? Je n'ose dire qu'il sera enchanté de voir un journaliste car il possède un caractère insupportable. »

## Pour choisir son Mobilier

Beaucoup de soi-disant fabricants de meubles seraient incapables de montrer leurs usines

CONTRE la VIE CHÈRE CONTRE les PARASITES Commerciaux  
CONTRE LE BLUF DES CAMELOTEURS

Achetez vos Meubles en Fabrique et dans une vieille Maison Lilloise connue depuis près d'un demi siècle, vous en aurez pour votre argent.

TOUT ce qui concerne le MOBILIER se trouve aux

Etablissements **POPPE**

43, Rue de la Halle, 43, à LILLE (Face au Pont Neuf)

TELEPHONE 4.87 CARS N. S. E.



VUE générale REELLE de nos USINES et MAGASINS

De plus RICHE au plus MODESTE MOBILIER, TOUT se trouve dans 20 Salles d'Exposition, dans notre STOCK de PLUSIEURS MILLIONS

La plus Grande Fabrique réelle du Nord de la France

HARRY. — Cette semaine : Pension de Famille, Les Égéries, Le Rhin Français, Strasbourg; en préparation : Le Boss de Withenhopel (avec Betty Balfour).

UNITED ARTIST. — En préparation : Robin des bois.

FOX-FILM. — Cette semaine : Amour de Sauvage (avec Pearl White); en préparation : Traqué (épisode).

VITAGRAPH. — Cette semaine : La Loupiote, Les Maîtres.

PATHE. — Cette semaine : Vidéo, La roue; rappel : Vingt ans après, Après la tourmente; en préparation : Le Double.

## Chez les Cheminots

Ci-dessous une question posée par Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, à M. le ministre des Finances, concernant l'application de l'impôt sur les salaires aux primes et allocations payées aux cheminots et la réponse faite par M. de Lasteyrie :

Evrard a demandé à M. le ministre des Finances si les ouvriers et employés de chemins de fer, qui ont touché, durant 1922, des arranges d'allocations, de salaires, de primes, ou accordés pendant la guerre, doivent payer sur ces arranges l'impôt qui frappe les salaires, autrement dit si le fisc peut greffer sur le salaire imposable en 1922 ou 1923 ces primes, allocations et salaires non payés au moment où ils ont été accordés.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l'impôt, aux années qu'ils concernent effectivement. S'il en est ainsi pour les contribuables visés dans la question, les émoluments qu'ils ont touchés en 1922, au titre d'années antérieures, peuvent, pour l'établissement de l'impôt, être rattachés aux années qu'ils concernent réellement.

Le ministre a répondu : L'impôt sur les traitements et salaires étant établi chaque année d'après le montant total des revenus de cette catégorie dont les contribuables ont effectivement disposé pendant l'année immédiatement antérieure à celle de l'imposition, les rétributions perçues en 1922 par des ouvriers ou employés sont, en principe, susceptibles, alors même qu'elles leur auraient été versées au titre d'années antérieures, d'être retenues pour l'assiette de l'impôt de 1923. Toutefois, il a été admis que les revenus dont les contribuables n'avaient pu avoir la libre disposition du fait de la guerre, pouvaient être rapportés, en vue de l'établissement de l